

S'INFORMER - S'INSCRIRE - S'ENGAGER

LE SERVICE NATIONAL UNIVERSEL

PROMOTION 2022



**LE SNU NE SE
RACONTE PAS,
IL SE VIT !**



Le Service national universel (SNU) s'adresse à tous les jeunes Français âgés de 15 à 17 ans en 2022 qui souhaitent s'investir dans une société de l'engagement, bâtie autour de la cohésion nationale. Il comporte un séjour de cohésion et une mission d'intérêt général. Chaque jeune peut ensuite poursuivre une période d'engagement s'il le souhaite dans un dispositif de volontariat existant.

LES OBJECTIFS



Faire vivre
les valeurs
républicaines



Renforcer
la cohésion
nationale



Développer
une culture de
l'engagement



Accompagner
l'insertion
sociale et
professionnelle



1

Séjour de cohésion

- ✓ 2 semaines
- ✓ dans un autre département

3

Engagement volontaire

- ✓ partout en France ou dans le monde selon les dispositifs
- ✓ entre 16 et 25 ans

LES ÉTAPES CLÉS



2

Mission d'intérêt général

- ✓ 84 heures réparties au cours de l'année
- ✓ près de chez soi
- ✓ l'année qui suit le séjour de cohésion

ÉTAPE 1 LE SÉJOUR DE COHÉSION

Le SNU est une opportunité de vie collective pour créer des liens nouveaux, apprendre la vie en communauté, développer sa culture de l'engagement et ainsi affirmer sa place dans la société.



Quelles thématiques ?

- 1 Activités physiques, sportives et de cohésion
- 2 Autonomie, connaissance des services publics, accès aux droits, promotion de la santé
- 3 Citoyenneté et institutions nationales et européennes
- 4 Culture et patrimoine
- 5 Découverte de l'engagement
- 6 Défense, sécurité et résilience nationales
- 7 Développement durable et transition écologique



Où ?

Dans des centres de cohésion installés dans des internats publics ou des centres de vacances situés dans un autre département que celui du volontaire.



Quand ?

- du 13 au 25 février 2022
ou
- du 12 au 24 juin 2022
ou
- du 3 au 15 juillet 2022



Et après ?

Une cérémonie de clôture est organisée le dernier jour et chaque volontaire reçoit une attestation de participation au séjour de cohésion.

ÉTAPE 2 LA MISSION D'INTÉRÊT GÉNÉRAL

Une fois le séjour de cohésion réalisé, chaque jeune effectue, près de chez lui, une mission d'intérêt général, qu'il choisit en fonction de ses disponibilités et de ses attentes parmi les différentes offres qui lui sont proposées.



Quels domaines ?

Solidarité, santé, éducation, culture, sport, environnement et développement durable, citoyenneté, etc.



Où ?

Associations, corps en uniforme (pompiers, gendarmes, etc.), collectivités territoriales, services publics.



Quand ?

Tout au long de l'année (minimum 84 heures) hors temps scolaire, l'année qui suit le séjour de cohésion.



Des exemples ?

Contribution à un chantier de restauration du patrimoine, participation à l'organisation d'un événement culturel, sportif ou à l'animation dans une structure pour personnes âgées, etc.



Et après ?

À l'issue de la mission, une attestation est remise à chaque volontaire.



Bonus

Un accès à une plateforme d'apprentissage du Code de la route et, au terme de la mission, une première inscription offerte à l'examen du Code.

ÉTAPE 3 L'ENGAGEMENT VOLONTAIRE

À l'issue de la mission d'intérêt général, chaque volontaire peut s'engager de façon plus pérenne et personnelle en rejoignant les formes d'engagement existantes, comme le Service civique ou les réserves (par exemple, la réserve civique).



Pour qui ?

Les jeunes de 16 ans à 25 ans.



Durée ?

De 3 mois à 1 an.



Les missions ?

Elles s'effectuent dans le cadre des dispositifs tels que : Service civique, sapeur-pompier volontaire, réserviste, volontariat des armées ou de la gendarmerie, bénévolat associatif, etc. Elles concernent des secteurs très variés : l'accompagnement des personnes, la préservation du patrimoine, l'environnement, la défense et la sécurité, etc.

VOS QUESTIONS SUR LE SÉJOUR DE COHÉSION

Comment se passent les journées ?

La journée débute par le lever des couleurs, cérémonie pendant laquelle on lève le drapeau français et chante *La Marseillaise*. Des activités pratiques et des mises en situation sont organisées autour de temps collectifs, comme la formation aux premiers secours, la participation à des actions solidaires, différents modules sur site et à l'extérieur, etc.

Qui assure l'encadrement des séjours ?

La direction du séjour de cohésion est assurée par des cadres expérimentés. Des tuteurs de maisonnée encadrent les volontaires au quotidien. Tous sont recrutés pour leurs compétences et bénéficient d'une formation SNU.

Les filles et les garçons sont-ils séparés ?

Les séjours de cohésion sont mixtes mais pas les dortoirs. Pendant la journée, les volontaires sont regroupés dans une maisonnée d'une dizaine de jeunes encadrés par un tuteur.

Une tenue est-elle obligatoire ?

Oui, la tenue est remise aux volontaires et aux encadrants lors de leur arrivée au centre.

Et pour un jeune en situation de handicap ?

Des aménagements sont mis en place au cas par cas afin de permettre la participation de tous. Le SNU est inclusif et universel.



#SNUjyvais

Informations et inscription

snu.gouv.fr